



Dunkerque, le 8 novembre 2022

MESURES CORRECTIVES

L'accord concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 2022-2025 signé le 30 septembre 2022 prévoit la mesure corrective ci-dessous, permettant à l'Aduges d'améliorer l'index égalité hommes-femmes :

Assurer l'égalité salariale au retour de congé maternité/paternité, en assurant, sous forme de prime, l'équivalent du versement minimum de la RIS et les augmentations générales aux salarié.e.s de retour d'un congé maternité/paternité.



Informations déclarant

Nom Prénom GENEVET Audrey
Adresse mail a.genevet@aduges.org

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale ADUGES ASS DKQUOISE GESTION EQUIPEMENTS SOCIAUX
Siren 783604424
Code NAF 94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Adresse 50 RUE DU JEU DE MAIL 59140 DUNKERQUE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2021
Date de fin de la période de référence 31/12/2021
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 212

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 2.29
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 37

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 8.90
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus 20

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en % 8.02
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 5

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	85.71
Nombre de points obtenus	0

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	67
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	67
Mesures de corrections prévues	mesures envisagées

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	24/02/2022
Site Internet de publication	www.aduges.org
Modalités de communication auprès des salariés	-